

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. JAMIESON—DÉPÔT DES NOTES À L'URSS AU SUJET DES DÉBRIS DU SATELLITE

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas entendu ce qu'ont dit les députés de l'opposition et j'aimerais savoir s'ils désirent que je dépose des copies des notes relatives au satellite Cosmos.

M. l'Orateur: Je crois que la Chambre souhaite que ces documents soit déposés avec le consentement de la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut les déposer immédiatement.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez qu'il avait été entendu hier que les leaders à la Chambre se consulteraient pour décider à quand serait reporté le jour prévu pour hier. Sauf erreur, ils ont choisi lundi prochain, car c'est le seul jour qui convienne. Par ailleurs, il y aura un vote ce jour-là et la question à l'ordre du jour sera celle qui avait été soulevée par le chef du Nouveau parti démocratique, à savoir la condition de la femme et l'inaptitude du gouvernement à respecter ses engagements à cet égard, comme tout le pays le sait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'allais soulever la même question. A la suite d'entretiens tenus hier, je pense que l'on a décidé de reporter à lundi prochain le jour prévu pour hier. Si le leader adjoint du gouvernement à la Chambre désigne lundi comme jour prévu, la motion qui était inscrite au *Feuilleton* d'hier sera effectivement réinscrite au *Feuilleton* au nom du député d'Oshawa-Whitby. Cette motion porte sur la condition de la femme, et nous demanderons à la Chambre de se prononcer lundi à 9 h 45 du soir.

Pendant que j'ai la parole, je tiens à signaler que mardi est également une journée réservée à l'opposition, à l'opposition officielle, si je ne m'abuse. Si c'est le cas, il faut désigner lundi et mardi comme tels.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je reconnais que l'on s'est mis d'accord pour désigner lundi comme jour réservé à l'opposition, afin de remplacer le jour prévu pour hier. Cette journée sera réservée au Nouveau Parti démocratique. Comme je l'ai dit hier aux Communes, mardi sera également désigné comme jour prévu, et sauf erreur, il sera réservé à l'opposition officielle.

M. l'Orateur: La désignation étant faite, est-il convenu que lundi sera un jour prévu, que la motion à débattre sera celle qui était inscrite pour hier, qu'il y aura un vote à ce sujet lundi à 9 h 45, et que mardi sera également un jour prévu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

Période des questions

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUIR—LES DÉLIBÉRATIONS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure vous avez bien voulu me permettre de poser une question au ministre du Travail (M. Munro). J'ai reçu ce que je croyais être une réponse fort raisonnable. J'ai alors poursuivi en interrogeant le ministre chargé de la Société de développement du Cap-Breton, qui a répondu, mais sans dire s'il était disposé à conférer avec les représentants du syndicat en cause. Je ne mets pas en doute le jugement de Votre Honneur, mais vous ne m'avez pas permis de poser une question supplémentaire comme vous le permettez à de nombreux autres.

Je veux simplement que le compte rendu montre que durant la vingtaine d'années que j'ai passées ici, je n'ai jamais abusé du Règlement. La présidence peut vérifier la chose auprès de ses conseillers. Je parle au nom de mes électeurs. Quand des problèmes se posent à Sudbury, nous en entendons parler constamment, et avec raison, mais il y a également de graves problèmes dans l'île du Cap-Breton. Je voudrais que le compte rendu montre que j'ai fait mon possible, mais que Votre Honneur m'a empêché de poser une autre question.

Je voulais voir si le ministre, qui est habituellement cordial et complaisant, est en mesure de rencontrer les représentants du Syndicat des mineurs unis d'Amérique.

Des voix: Règlement.

M. Muir: Le Canada ne s'arrête pas à Montréal. Il y a encore bien du pays au-delà.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère que le député se rend compte que les questions qu'il pose aujourd'hui sont en fait des instances.

M. Muir: Non.

M. l'Orateur: Le député a d'abord demandé au ministre s'il était prêt à rencontrer les représentants du syndicat, et ensuite il a posé une deuxième question. Les deux questions étaient en fait des instances. Je les ai acceptées, car je croyais que le député faisait de son mieux pour signaler un problème grave qui se pose dans sa circonscription. Je lui ai donc permis de poser les deux questions alors qu'il s'agissait effectivement d'instances auprès du ministre pour lui demander de rencontrer ce syndicat. Il a obtenu une réponse assez complète, surtout de la part du ministre de l'Expansion économique régionale.

J'ai estimé que la réponse était relativement longue et complète et qu'en toute justice, il fallait laisser à d'autres députés la chance de formuler leurs doléances, surtout qu'il m'a semblé que le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) avait exposé sa position très clairement et lancé un appel à l'aide assez poussé. Je regrette beaucoup que le député crie à l'injustice, mais il a accaparé près de dix minutes de la période des questions, et il m'a semblé que c'était très équitable.